



Société Française de  
Finances Publiques

Septembre 2018  
n° 6

## *Billet bibliographique*



### « Dans nos bibliothèques aux mois de juillet et août 2018 »

*C'est la rentrée universitaire... La SFFP est prête pour l'année universitaire 2018-2019.*

*Ce **Billet bibliographique mensuel** est destiné à faire connaître les références des publications récentes en **finances publiques et droit fiscal** (pour cette livraison, deux mois sont exceptionnellement concernés : travaux parus ou diffusés en **juillet et août 2018** -mois qui ont été très riches). Les publications figurant dans ce Billet nous ont été soit signalées par les auteurs suite à notre message diffusé le 29 août, soit repérées (sélection non exhaustive) par les rédacteurs du Billet.*

*Alors que les publications en matière de finances publiques et droit fiscal sont nombreuses, ce Billet bibliographique n'a d'autre ambition que d'être un aide-mémoire. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes.*

*La SFFP*

## Ouvrages

\* BÉNÉTEAU Jocelyn (dir.), *Les finances publiques en Océanie - Australie, Nouvelle-Zélande, collectivités françaises du Pacifique*, PUAM, coll. Droit d'Outre-mer, (juillet) 2018, 202 p., Préface Gilbert ORSONI

*Le droit des finances publiques en Océanie, zone géographique autrement nommée Pacifique sud, n'avait jusqu'alors fait l'objet que d'études parcellaires et généralement centrées sur la fiscalité. Cet ouvrage comble partiellement un manque en proposant l'étude globale des finances publiques des deux États moteurs de la région, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pays de Common Law membres du Commonwealth, et des trois collectivités françaises du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et le territoire des Îles Wallis et Futuna. Ce premier tome s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche plus vaste, relatif aux finances publiques de la vingtaine d'entités étatiques et infra-étatiques du Pacifique sud [présentation de l'éditeur]*

Les différentes études rassemblées dans cet ouvrage sont signalées dans la rubrique Articles, ci-dessous.

\* BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des États. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018, 180 p.

*Les finances publiques sont depuis leurs plus lointaines origines très étroitement imbriquées avec le pouvoir politique. Bien qu'elles soient à la source de la construction et du développement de la souveraineté des États, aucun de ces États n'est aujourd'hui totalement autarcique et à l'abri de toute influence extérieure, comme le prouve la propagation des crises économiques et financières.*

*Dans le contexte contemporain, leur souveraineté financière est devenue fragile. Une fragilité liée certes à la gestion et aux politiques menées par chaque État, mais aussi aux contraintes externes qui pèsent lourdement sur les processus de décision politique en limitant les marges de manoeuvre dont disposent les finances publiques nationales. La forte sensibilité des États à un environnement économique international qui s'est profondément transformé depuis les années 1980 est un trait majeur de la période contemporaine. L'économie mondiale est marquée par une globalisation des échanges qui rend les pays de plus en plus fortement dépendants les uns des autres. Son autre caractéristique est la globalisation du système financier qui fonctionne désormais à l'échelle internationale et en temps réel. Dans ce contexte, les finances publiques font l'objet d'une transformation sans précédent. La raison d'être des dépenses de même que leur traitement sont remis en cause par une conception beaucoup moins interventionniste et beaucoup plus gestionnaire qu'au cours des Trente Glorieuses. C'est aussi le regard porté sur l'impôt qui a changé ; celui-ci est de moins en moins appréhendé comme une contribution à la réalisation de l'intérêt général et de plus en plus compris comme le prix des services rendus par le secteur public. Tous ces éléments traduisent et contribuent en même temps à l'affaiblissement de la souveraineté de l'État. Quelle est la réalité de la souveraineté en matière financière aujourd'hui ?*

*Quel devenir de la souveraineté budgétaire ? Un État en économie de marché mondialisée, donc ouvert sur l'extérieur, est-il réellement souverain ? Peut-il avoir une politique économique et financière autonome, ou ses décisions sont-elles en réalité plus ou moins déterminées par des facteurs qui lui sont extérieurs ? Cet ouvrage rend compte des riches réflexions qui ont été livrées sur ces sujets par d'éminents spécialistes français et marocains lors du 11<sup>e</sup> colloque international organisé à Rabat les 15 et 16 septembre 2017 par le ministère de l'Économie et des Finances du Maroc et FONDAFIP (Association pour la fondation internationale de finances publiques). [présentation de l'éditeur]*

Différents articles rassemblés dans cet ouvrage sont signalés dans la rubrique Articles, ci-dessous.

\* CHADEFAX Martial et DEBOISSY Florence, *Précis de fiscalité des entreprises 2018-2019*, LexisNexis, coll. Précis fiscal, (août) 2018, 42<sup>ème</sup> éd., 1034 p.

*La fiscalité des entreprises, sous l'influence du droit interne et du droit européen, est en constante évolution. Ce Précis en tient compte et intègre les évolutions législatives et jurisprudentielles les plus récentes. Dans le même temps qu'elle se développe, la fiscalité des entreprises tend à se complexifier. Il ne suffit donc pas d'exposer chacune des solutions. Encore faut-il les expliquer, dégager des principes, éclairer les choix existants et montrer leurs articulations avec les autres disciplines (droit comptable, droit des sociétés, droit de la sécurité sociale, droit des procédures collectives, droit des obligations...).*

*Une méthode originale est privilégiée, dont voici les points forts :*

- caractère concret ;
- nombreuses illustrations chiffrées ;
- style alerte et imagé ;
- coins des amateurs, propices à d'enrichissants approfondissements.

*L'ambition des auteurs : faire comprendre et faire aimer la fiscalité des entreprises. [présentation de l'éditeur]*

- \* COLLET Martin, *Finances publiques*, LGDJ, coll. Précis Domat, (août) 2018, 3<sup>ème</sup> éd., 532 p.  
*Crise des dettes souveraines, perte par la France de son « triple A », emprunts toxiques des collectivités locales, « trou » de la sécurité sociale, « règle d'or » budgétaire : les finances publiques sont au coeur des débats politiques et médiatiques.*  
*L'État, les communes ou encore les organismes de sécurité sociale ne gagnent pas leur vie et ne gèrent pas leurs fonds comme un particulier ni comme une entreprise privée. Aux activités spécifiques qui sont les leurs, structurées autour de la notion d'intérêt général, sont associées des prérogatives exorbitantes du droit commun - telles que le pouvoir de prélever des impôts - mais aussi des sujétions particulières. La gestion des recettes et des dépenses publiques obéit ainsi à un ensemble de règles de droit spécifiques. C'est à leur étude que cet ouvrage est consacré. Cette analyse du cadre juridique des flux d'argent public - non seulement les recettes qui alimentent les caisses des administrations, mais aussi les dépenses qu'elles réalisent - ne peut cependant se détourner de considérations extra-juridiques. Difficile, en effet, de comprendre la signification des règles en faisant abstraction des objectifs (économiques, politiques, sociaux) qu'elles poursuivent.*  
*Difficile également d'occulter la manière dont ces règles sont mises en oeuvre : sont-elles véritablement appliquées ? Leur éventuelle violation est-elle sanctionnée ? Les objectifs poursuivis sont-ils effectivement atteints ? Maîtriser les règles impose de naviguer à la fois en amont et en aval de leur adoption, afin d'en percevoir le sens, les finalités et la portée.*  
*Destiné principalement aux étudiants en licence de droit, d'AES et d'économie, aux élèves des IEP ainsi qu'aux candidats aux concours administratifs, cet ouvrage s'adresse également à tous ceux qui souhaitent comprendre les ressorts de l'action financière de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des personnes publiques.* [présentation de l'éditeur]
- \* DAMAREY Stéphanie, *Finances publiques*, Gualino, coll. LMD, (août) 2018, 6<sup>ème</sup> éd., 224 p.  
*L'actualité la plus récente des finances publiques est développée dans la nouvelle édition de cet ouvrage. Il traite à la fois des difficultés à maîtriser le niveau des dépenses publiques, le problème de l'endettement de la France et la nécessité de réduire les déficits publics.*  
*Cet ouvrage constitue une présentation claire, structurée et accessible de la comptabilité publique et de tous les fondamentaux des finances publiques relatifs à l'État et à son budget ainsi qu'aux finances sociales (budget de la Sécurité sociale) et aux finances locales (budgets des collectivités décentralisées).*  
*Points forts :*  
 - Acquérir les connaissances qui me sont nécessaires  
 - Une synthèse claire, structurée et accessible pour l'étudiant  
 - À jour des développements 2017 en matière d'endettement, dépenses et déficits publics [présentation de l'éditeur]
- \* GUYON Laurent, *Fiches de finances publiques locales*, Ellipses, coll. Fiches, (juillet) 2018, 264 p.
- \* PELLET Rémi, *Droit financier public. Monnaies, banques centrales, dettes publiques*, PUF, coll. Thémis, (août) 2018, 2<sup>ème</sup> éd., 742 p.  
*PREMIÈRE PARTIE : L'invention de la souveraineté monétaire*  
 I - Les thèses sur l'invention de la monnaie et la création monétaire  
 II - L'invention de la monnaie souveraine
- DEUXIÈME PARTIE : La naissance de la dette publique*  
 I - Le système de la rente né de l'interdit de l'usure  
 II - La dette publique aux origines des États modernes  
 III - Les États territoriaux banqueroutiers
- TROISIÈME PARTIE : La création des Banques centrales*  
 I - Les révolutions de la confiance : Pays-Bas, Suède, Angleterre  
 II - Entre le marché et l'État : la Banque de France  
 III - La Banque centrale instrument de formation de l'État fédéral : États-Unis et Allemagne
- QUATRIÈME PARTIE : Vie, mort et transfiguration de l'étalon-or*  
 I - De la Belle Epoque de l'étalon-or à la crise générale des référents  
 II - Le développement des prérogatives monétaires et financières de l'Etat, en France et au Royaume-Uni  
 III - L'intervention des États et le paradoxe des Banques centrales indépendantes : États-Unis et Allemagne
- CINQUIÈME PARTIE : L'institutionnalisation de la coopération financière internationale*  
 I - La Banque des règlements internationaux : des dettes allemandes aux règles prudentielles  
 II - Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale : de la stabilisation des changes à l'assistance financière  
 III - La Zone franc : du colonialisme à la coopération monétaires
- SIXIÈME PARTIE : De la répression à la libéralisation financières*  
 I - La « répression financière » : les spécificités de l'expérience française

II - La stabilité du système financier ordo-libéral allemand

III - La libéralisation financière anglo-saxonne : de la déréglementation à une régulation précaire

SEPTIÈME PARTIE : Trente ans de réformes du système financier public français

I - Le Trésor public, les dettes publiques et les marchés financiers

II - La Banque de France, le système bancaire et la prévention des risques financiers

HUITIÈME PARTIE : L'euro, monnaie d'une Banque centrale sans Etat

I - La construction progressive d'un système sui generis

II - La stabilisation provisoire d'un système déséquilibré

[présentation de l'éditeur]

\* KORNPROBST Emmanuel et SCHMIDT Jean, *Fiscalité immobilière*, LexisNexis, coll. Précis fiscal, (août) 2018, 13<sup>ème</sup> éd., 782 p.

\* LAMULLE Thierry, *Fiscalité*, Gualino, coll. LMD, (août) 2018, 19<sup>ème</sup> éd., 264 p.

En 2018, plus de 1 018.5 milliards d'euros ont été prélevés au profit de l'État, de la Sécurité sociale, des administrations publiques locales et des institutions de l'Union européenne, soit 44,5 % du PIB français. C'est dire l'importance que revêtent les règles fiscales pour les particuliers et pour les entreprises : impôts, taxes, redevances, cotisations, contributions, etc.

Matière réputée difficile et complexe, la fiscalité doit être connue des étudiants de nombreuses filières juridiques et de gestion. Cet ouvrage est une synthèse claire et accessible des règles fiscales françaises entièrement mises à jour pour l'année universitaire 2018-2019.

Points forts :

- Acquérir les connaissances qui me sont nécessaires
- Une synthèse claire, structurée et accessible pour l'étudiant
- À jour des règles fiscales 2019 pour les entreprises et pour les particuliers. [présentation de l'éditeur]

\* LAMULLE Thierry, *Fiscalité - 35 exercices corrigés*, Gualino, coll. LMD, (août) 2018, 20<sup>ème</sup> éd., 232 p.

\*\*\*

## Articles

### ► A signaler ◀

Parmi toutes les publications signalées dans cette livraison du *Billet bibliographique*, vous trouverez, notamment, les **actes de la deuxième séance du séminaire itinérant 2018 de la SFFP « Constitution et finances publiques. 60 ans de la Vème République »**, tenue à Reims le 17 mai dernier : *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018.



- \* ARNAUD-EMERY Alexandra, « Fiscalité de l'immobilier d'entreprise : comment acquérir son local d'exploitation ? », *Revue fiscale du patrimoine*, juillet-août 2018, p. 15
- \* AUBERGER Philippe, « Témoignage d'un ancien rapporteur général du budget », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018
- \* AYRAULT Ludovic, « Procédure de rectification - Application du délai spécial de reprise (LPF, ancien art. L.170) » (comm. sous CE, 27 juin 2018, B.), *Procédures* n° 8-9, août 2018, comm. 279
- \* BAILLY Xavier et PEZZIARDI André, « Les outils numériques renouvellent l'analyse financière des collectivités territoriales », *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018, p. 49
- \* BASTAOUI Mohammed, « La Cour des comptes : acteur clé de la souveraineté budgétaire des Etats », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018
- \* BÉNARD Yohann, « Possibilité de contester par voie de réclamation le montant du déficit reportable imputé sur un exercice ayant fait l'objet d'un redressement alors que ce déficit est afférent à un exercice prescrit » (concl. sur CE, 7 février 2018), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 357
- \* BÉNARD Yohann, « Distinction entre locations immobilières exonérées et locations concurrentes du secteur hôtelier assujetties (CGI, art. 261 D) (concl sur CE, 20 novembre 2017), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 340
- \* BÉNARD Yohann, « Recours pour excès de pouvoir : irrecevabilité d'un recours dirigé contre un courrier de la DNVSF répondant à une demande d'information de l'IACF » (concl. sur CE, 7 février 2018), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 337
- \* BÉNARD Yohann, « Abus de droit établi mais majoration de 80 % non justifiée : application d'office par le juge de la majoration de 40 % » (concl. sur CE, 19 mars 2018), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 334
- \* BÉNARD Yohann, « Holding mixte : l'animation du groupe doit constituer l'activité principale », concl. sur CE, 13 juin 2018, *Launay et a.* ; avec la note de POULAIN Guillaume, JAMIN Arnaud et ZILBERSTEIN Béatrix, *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 319 (dossier Holding animatrice, CE, 13 juin 2018, *Launay et a.*)
- \* BÉNÉTEAU Jocelyn, « Les finances publiques en Nouvelle-Calédonie », in BÉNÉTEAU Jocelyn (dir.), *Les finances publiques en Océanie*, PUAM, 2018, p. 75
- \* BIN Fabrice, « La politique fiscale en France : quels contrôles ? Quelles évaluations ? », in Dossier « Fiscalité : l'affaire du citoyen », *Les cahiers français*, n° 405, juillet-août 2018, p. 80  
*Synthèse des acteurs et des instruments de la politique fiscale en France. Essentiellement dans la main des personnes publiques les contrôles (politiques et juridictionnels) et l'évaluation des résultats obtenus (en interne ou en externe), permettent, ou pas, de corriger le système fiscal. Avec deux encadrés sur la censure de la « taxe à 75 % » et sur les rapports consacrés aux niches fiscales, dans l'esprit pédagogique de cette collection.*
- \* BIN Fabrice, « Les bases constitutionnelles incertaines du droit fiscal de l'environnement », in FUMAROLI Véronique et SCHMITT Sylvie (dir.), *La fiscalité environnementale : entre attentes, doutes et pragmatisme*, PUAM, coll. Droit des affaires, 2018, p. 101  
*L'adoption en 2014 d'une imposition du carbone au sein des accises a semblé clore, dans la discrétion, quinze ans d'échecs devant le Conseil constitutionnel. Mais avec l'exemple des taxes carbonées, est analysée la difficulté d'insérer la fiscalité environnementale dans la philosophie politique de l'impôt consacrée par la Constitution française. Corsetée par des principes (spécialement l'égalité) qui ont été conçus pour protéger le contribuable et*

*pas pour financer la protection de l'environnement, la fiscalité de l'environnement n'est juridiquement qu'une branche matérielle du droit fiscal avant d'être une spécialité du droit de l'environnement.*

- \* BIN Fabrice, « Nouvelle-Zélande », in BÉNÉTEAU Jocelyn (dir.), *Les finances publiques en Océanie*, PUAM, 2018, p. 37  
*La Nouvelle-Zélande n'est pas seulement le pays qui nous a battus deux fois en finale de Coupe du monde. Il a aussi radicalement transformé son « modèle de gouvernance » des finances publiques près de vingt ans avant l'adoption de la Lolf. Le cochon étant rentré dans le maïs dès la fin des années soixante-dix dans l'hémisphère australe, la Nouvelle-Zélande a largement réduit la voilure de ses finances et a massivement introduit les méthodes de gestion privée. Son expérience a été largement commentée et diffusée par l'OCDE et a impressionné les sénateurs français qui s'y sont rendus en 1998. Cette contribution est donc à la fois, pour le lecteur francophone, une synthèse sur le système financier public dans un volume consacré à un premier ensemble de pays océaniques (avec Australie par M. Tirard, Nouvelle-Calédonie par J. Beneteau dir. de l'ensemble, Polynésie française par A. Guigue et Wallis-et-Futuna par T. Govedarica) et une mise en perspective historique et géographique de la transformation « lolfienne » des finances françaises.*
- \* BLANDIN Anne-Lyse et DEYSINE Marie-Amélie, « Comptabilité et fiscalité : retour sur l'année 2017, L'actualité comptable appelle des réponses fiscales », *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 351
- \* BOHNERT Benoît, « Notification des actes de la procédure : portée du dessaisissement suivant que le jugement de mise en liquidation judiciaire est antérieur ou postérieur à la notification de la proposition de rectification » (concl. sur CE, 20 décembre 2017), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 348
- \* BOHNERT Benoît, « Cotisation foncière des entreprises en cas de sous-location de logements meublés : règles de détermination du redevable et exclusion des parties communes de la base d'imposition » (concl. sur CE, 14 février 2018), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 332
- \* BOHNERT Benoît, « Coefficients d'actualisation applicables aux organismes à but non lucratif : la non-lucrativité d'une mutuelle s'apprécie au regard des critères de la jurisprudence *Association Jeune France* » (concl. sur CE, 20 décembre 2017), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 322
- \* BOKDAM-TOGNETTI Émilie, « Valeur ajoutée servant au calcul du plafonnement d'une société membre d'un GIE : prise en compte d'une quote-part de la valeur ajoutée produite par le GIE » (concl. sur CE, 13 décembre 2017), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 344
- \* BOKDAM-TOGNETTI Émilie, « Changement de consistance ou d'affectation : obligation déclarative sur le fondement de l'article 1406 du CGI en cas d'acquisition d'un établissement industriel précédemment loué par l'exploitant à une SCI » (concl. sur CE, 13 décembre 2017), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 343
- \* BOKDAM-TOGNETTI Émilie, « Réduction de base de la taxe professionnelle en faveur des SICA : suppression en cas de détention de plus de 50 % du capital par des personnes ne possédant pas d'intérêts agricoles (précision sur la notion d'intérêts agricoles) » (concl. sur CE, 24 janv. 2018), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 331
- \* BORNICK Thierry, « L'imposition du revenu des familles en Suisse : une réforme continue semée d'embûches » (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 177
- \* BOUCHARD Jean-Claude, « 20 ans après... où en est le régime définitif de la TVA », *REIDF*, 2018/2, p. 302
- \* BOUVIER Michel, « Le consentement de l'impôt : les mutations du citoyen-contribuable; Encadré sur la psychologie fiscale », in Dossier « Fiscalité : l'affaire du citoyen », *Les cahiers français*, n° 405, juillet-août 2018

\* BOUVIER Michel, « Des politiques budgétaires, fiscales, et monétaires sous contrainte », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018

\* BOUVIER Laure-Alice, « Souveraineté politique/souveraineté fiscale : quelle réalité ? », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018

\* BRÉCHOT François-Xavier, « La subvention du carnaval de Nantes privée de Tropic », (concl ; sur CAA Nantes, 22 décembre 2017 *Sté Public Evénements*), *AJDA*, 2018, p. 1495

\* BREHIER Bertrand, « La responsabilité des intermédiaires bancaires en matière fiscale », in *Études à la mémoire de Philippe Neau-Leduc. Le juriste dans la Cité*, LGDJ, (juillet) 2018

\* BRETONNEAU Aurélie, « Représentation obligatoire par avocat : la décision d'un avocat de mettre fin à son mandat ou sa révocation par sa partie sont sans effet sur le déroulement de la procédure » (concl. sur CE, 23 mars 2018), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 335

\* BRETONNEAU Aurélie, « Refus de renvoi d'une QPC contestant que le sursis d'imposition (CGI, art. 150-0 B) sans réinvestissement du prix de cession puisse être réprimé sur le fondement de l'article L. 64 du LPF » (concl. sur CE, 22 septembre 2017), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 347

\* BRETONNEAU Aurélie, « Plafonnement et cotisation minimale : les cessions de contrats de joueurs doivent être prises en compte dans le calcul de la valeur ajoutée des clubs de football professionnels » (concl. sur CE, 6 décembre 2017), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 323

\* CABANNES Xavier et PARIENTE Alain, « Propos introductifs » au dossier « La dette publique est-elle soluble dans la Constitution ? », *Gestion & finances publiques*, juillet-août 2018, p. 18 (actes de la deuxième séance du séminaire itinérant 2018 de la SFFP « Constitution et finances publiques. 60 ans de la Vème République »)

*S'interroger sur l'existence de liens entre la dette publique et la Constitution apparaît intéressant dans le contexte du 60ème anniversaire de la Constitution du 4 octobre 1958 et de la crise récente des dettes publiques européennes. La Constitution peut-elle vraiment solutionner le problème de la dette publique ?*

\* CABANNES Xavier, « Prise en charge des frais de transports des patients effectués par les SMUR. A propos de la décision du Conseil d'Etat du 7 mars 2018, *CHU de Grenoble c/Hôpital privé Drôme Ardèche*, n° 413949 », *Journal de Droit de la Santé et de l'Assurance Maladie (JDSAM)*, n° 20, 2018, p. 48

*Le Conseil d'Etat a eu, une nouvelle fois, à se pencher sur la question de la prise en charge des frais des transports de patients effectués par une structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). Cette décision apporte la preuve une fois de plus, si besoin était, que, derrière des services qui paraissent aller de soi dans notre société, se dissimulent des questions financières et des méandres administratifs d'importance, dont les patients ignoreront l'existence même.*

\* CABANNES Xavier, « Une collectivité territoriale peut-elle être qualifiée d'emprunteur averti ? », obs. sous Cass. com., 28 mars 2018, *Commune de Saint-Leu-la-Forêt*, *B.J.C.L.*, n° 5, p. 396

*Une collectivité territoriale ayant une pratique ancienne des emprunts, dont des emprunts à taux variable, et de la gestion active de sa dette peut être regardée comme un emprunteur averti. Les contrats d'emprunt structuré en cause ne peuvent être considérés comme des contrats spéculatifs ou comme incorporant des contrats d'option.*

\* CAMBY Jean-Pierre, « Souveraineté budgétaire du Parlement : quelle réalité ? », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018

\* CAVALIER Georges, « Blockchain, Bitcoins et droit fiscal : propositions pour une harmonisation », *RISF*, 2018/2, p. 98 (comm. sous Conseil d'Etat du 26 avril 2018, *M.G.*)



- \* CHAOUCHE Fatima, « Communauté de vie et fiscalité individuelle au Grand-Duché de Luxembourg », (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 194
- \* CHAOUCHE Bachir Yelles, « Famille et fiscalité en Algérie » (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 239
- \* CHOUVEL Rudy, « Les liens entre fondations, universités et hôpitaux privés sans but lucratif » et « Le paiement des actes hospitaliers », *Gestions hospitaliers*, n° 576, mai 2018, p 327 (dossier Le système de santé marocain)
- \* COURJON Odile, « Commerce électronique : un alignement des planètes en fiscalité indirecte », *JCP éd. E*, n° 1141 (n° 29, 19 juillet 2018, p. 56)
- \* CLAY Thomas, « Les modes alternatifs de règlement des conflits fiscaux », in *Études à la mémoire de Philippe Neau-Leduc. Le juriste dans la Cité*, LGDJ, (juillet) 2018
- \* CORTOT-BOUCHER Emmanuelle, « Oeuvres d'art : conditions d'application du taux réduit de TVA aux photographies » (concl. sur CE, 20 février 2018), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 354
- \* CRÉPEY Édouard, « Registre public des trusts : suite à la déclaration d'inconstitutionnalité de la loi, le Conseil d'État annule le décret d'application (concl. sur CE , 30 mai 2018), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 360
- \* CRÉPEY Édouard, « Sursis d'imposition (CGI, art. 150-0 B). Dation en paiement de titres opérée dans le cadre d'un partage successoral : cession à titre onéreux mettant fin au sursis » (concl. sur CE, 4 décembre 2017), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 339
- \* CROUY-CHANEL Emmanuel (de), « La portée conférée par le Conseil aux décisions qu'il rend en matière fiscale », *Jus Politicum*, n° 20-21 [<http://juspoliticum.com/article/La-portee-conferee-par-le-Conseil-aux-decisions-qu-il-rend-en-matiere-fiscale-1258.html>]
- \* DALIBOT Véronique et FLAHAUT Libera, « La Banque de France,banquier de l'Etat », *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018, p. 5
- \* DAL VECCHIO Frédéric, « ASEAN et droit fiscal : entre défis et réalisme », *REIDF*, 2018/2, p. 289
- \* DARAGON Simon, « Exonération des plus-values professionnelles (CGI,art. 238 quindecies et 151 septies) : harmonisation du critère de durée d'exercice de l'activité » (note sous CE plén., 13 juin 2018 ; avec les concl. de Y. BÉNARD), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 352
- \* DAUMAS Vincent, « Les tarifs de la participation pour raccordement à l'égout peuvent-ils être différenciés selon la qualité du propriétaire ou du maître d'ouvrage assujetti ? » (concl. sur CE, 6 juin 2018, *SCI Lasserre Promotion et SCI Dolphaf*), *BJCL*, 2018, n° 6, p. 473
- \* DAUMAS Vincent, « TVA sur les encaissements : pas de recettes, pas d'impôt » (concl. sur CE, 2 mai 2018, avec la note de FOUQUET Olivier et BOUCHARD Jean-Claude, *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 341
- \* DAUMAS Vincent, « Détermination du prix d'acquisition des parts d'une société de personnes : prix devant être majoré de la quote-part des bénéfices non imposés en application d'un avantage fiscal définitif » (concl. sur CE, 8 novembre 2017), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 320



- \* DEBOISSY Florence et WICKER Guillaume, « Les associations à objet religieux et la qualification fiscale d'organisme d'intérêt général », in *Études à la mémoire de Philippe Neau-Leduc. Le juriste dans la Cité*, LGDJ, (juillet) 2018
- \* DEGRON Robin, « La dette est-elle soluble dans la Constitution ? Oui, mais pas en France et c'est tant mieux pour l'Europe ! », *Gestion & Finances Publiques*, juillet-août 2018, p. 32 (dossier « La dette publique est-elle soluble dans la Constitution ? », actes de la deuxième séance du séminaire itinérant 2018 de la SFFP « Constitution et finances publiques. 60 ans de la Vème République »)
- \* DETRAZ Stéphane, « L'indépendance des délits de fraude fiscale et de blanchiment consécutif », in *Études à la mémoire de Philippe Neau-Leduc. Le juriste dans la Cité*, LGDJ, (juillet) 2018
- \* DEVILLERS Hugo, « Responsabilité des gestionnaires publics devant la Cour de discipline budgétaire et financière », *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018, p. 83
- \* DREYER Emmanuel, « Fiscalité et défense de la liberté d'expression », in *Études à la mémoire de Philippe Neau-Leduc. Le juriste dans la Cité*, LGDJ, (juillet) 2018
- \* DOUET Frédéric, « Conséquences fiscales de la représentation en ligne collatérale », *JCP, éd. N*, 2018, n° 1242
- \* DREYFUS Jean-David, « Les titres exécutoires émis par les collectivités pour le recouvrement des créances d'origine contractuelle », *AJCT*, 2018, p. 383
- \* DUTHEILLET DE LA MOTHE Louis, « Etendue du contrôle de la qualité de l'ordonnateur par le comptable », *Gestion & Finances Publiques*, juillet-août 2018, p. 94
- \* EISENGER Thomas et LAMOUREUX Sophie, « La démocratie directe pourrait-elle, en France, renforcer le consentement à l'impôt ? », *Revue du gestionnaire public*, 2018, n° 3, p. 59
- \* DORIGO Stefano, « Transnational Tax Law: Problems and Perspectives », *Revue européenne de droit public*, 2018, 197 ff.  
*Le droit fiscal est, actuellement, à la croisée de deux concepts opposés: la souveraineté et la mondialisation. Alors que la première défend le pouvoir de chaque Etat d'élaborer son système fiscal, la seconde est en train de s'imposer, en conséquence notamment de la crise économique mondiale. Une conception nouvelle des normes fiscales, liée à des phénomènes transnationaux, est donc en train d'apparaître, concernant les règles tant substantielles que procédurales. Ce nouvel environnement ne se borne pas à l'influence que des règles supranationales peuvent exercer sur les législateurs nationaux. Les normes et pratiques transnationales produisent souvent directement leurs effets à l'intérieur des frontières nationales, ce qui soulève alors des doutes concernant le respect du principe démocratique et des droits des contribuables.*
- \* DORIGO Stefano, « La tassa sui robot tra mito (tanto) e realtà (poca) », *Corriere tributario*, 2018, 2364 ff.
- \* DORIGO Stefano, « Persone giuridiche e sanzioni amministrative tributarie », *Diritto e pratica tributaria*, 2018, 1112 ff.
- \* DUMONT Alexandre, « Les grandes tendances actuelles en matière de fiscalité », in Dossier « Fiscalité : l'affaire du citoyen », *Les cahiers français*, n° 405, juillet-août 2018
- \* DUMONT Alexandre, « Solidarité et nécessité de l'impôt », *LPA*, 2018, n° 129 (28 juillet 2018), p. 6
- \* ESCLASSAN Marie-Christine, « Le contrôle fiscal : un enjeu majeur, des évolutions notables », in Dossier « Fiscalité : l'affaire du citoyen », *Les cahiers français*, n° 405, juillet-août 2018

- \* FERRÉ Mathieu, « Modalités d'imposition à l'IR des cessions de cryptomonnaies : premières précisions jurisprudentielles », *Revue fiscale du patrimoine*, juillet-août 2018, p. 28
- \* FOUQUET Olivier, « Chronique-Régime fiscal des affaires », *RTDCom*, 2018, n° 2, p. 511
- \* FOURNIER Pascale et OUELLET Anne-Sophie, « Union, désunion et réunion : analyse fiscale de la famille au Canada (dossier sur l'imposition de la famille) », *REIDF*, 2018/2, p. 259
- \* FRULEUX François et DESBUQUOIS Jean-François, « IFI et immobilier sociétaire : quel régime d'exclusion ou d'exonération ? », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 338
- \* GERMAIN Jérôme, « Karlsruhe met à nouveau Luxembourg sous pression : le *quantitative easing* devant la Cour constitutionnelle allemande », *RUE*, 2018, n° 620, p. 453
- \* GIANONCELLI Stefania, « Le système fiscal italien et la famille : principe d'égalité et poursuite des objectifs constitutionnels » (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 204
- \* GIL GARCIA Elizabeth, « Taxation of families and equality of treatment in Spain » (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 211
- \* GUIARD Olivier, « Champ d'application et détermination de la TVA sur la marge en matière de livraison de terrain à bâtir (CGI, art. 268) » (note sous TA Poitiers, 4 avr. 2018), *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 342
- \* GUIGUE Alexandre, « Les finances publiques en Polynésie française », in BÉNÉTEAU Jocelyn (dir.), *Les finances publiques en Océanie*, PUAM, 2018, p. 113
- \* GOVEDARICA Thomas, « Les finances publiques à Wallis-et-Futuna », in BÉNÉTEAU Jocelyn (dir.), *Les finances publiques en Océanie*, PUAM, 2018, p. 139
- \* GUTMANN Daniel, « L'innovation de rupture est-elle possible en matière fiscale ? », in *Études à la mémoire de Philippe Neau-Leduc. Le juriste dans la Cité*, LGDJ, (juillet) 2018
- \* HERTZOG Robert, « Dette publique : le remède n'est pas dans les Constitutions », *Gestion & Finances Publiques*, juillet-août 2018, p. 40 (dossier « La dette publique est-elle soluble dans la Constitution ? », actes de la deuxième séance du séminaire itinérant 2018 de la SFFP « Constitution et finances publiques. 60 ans de la Vème République »)
- \* JIN Banggui, « L'indifférence du droit fiscal à l'égard de la famille en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques en Chine » (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 267
- \* JURY Fabrice, « Le régime d'aides d'Etat : un moteur efficace de la politique fiscale européenne », *RUE*, 2018, n° 620, p. 427
- \* KALLERGIS Andréas, « L'extraterritorialité en matière fiscale », *Cahiers de droit de l'entreprise* (Lexis), 2018, n° 4 (juillet-août), dossier « Regards croisés sur l'extraterritorialité du droit », étude 31, p. 52.
- Si les normes fiscales à portée extraterritoriale sont anciennes, la licéité internationale des normes fiscales d'effet extraterritorial se pose. Alors que l'État étranger est libre de se les déclarer inopposables, il ne semble pas possible de considérer que leur réalisation viole le principe international de non-intervention.*
- \* KALONJI Trésor-Gauthier M., « L'impact de la famille sur l'imposition des personnes physiques e République démocratique du Congo : quelle place pour le principe de l'égalité fiscale à l'aune de l'impôt professionnel sur les rémunérations » (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 245

- \* KIEFFER Rémi, « L'inopposabilité de la doctrine administrative en matière de procédures fiscales », *Revue de droit fiscal*, 2018, comm. 350
- \* LARUE Marc et LARRIBAU Denis, « Le contentieux sur dépenses obligatoires au travers des avis rendus par les chambres régionales et territoriales des comptes », *Revue du gestionnaire public*, 2018, n° 3, p. 29
- \* LE CACHEUX Jacques, « Les Etats ont-ils perdu la bataille de l'impôt ? », in Dossier « Fiscalité : l'affaire du citoyen », *Les cahiers français*, n° 405, juillet-août 2018
- \* LE CAM Gaëlle, « Démocratie locale et participation active, l'exemple du budget participatif », *Revue du gestionnaire public*, 2018, n° 3, p. 61
- \* LE CLAINCHE Michel, « La gestion de l'accueil dans le centre des finances publiques d'une grande ville », *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018, p. 63
- \* LE CLAINCHE Michel, BIN Fabrice, BROUSSOLLE Yves et TERRASSE Yves, « Repères sur la gestion et les finances publiques. mai 2018-juin 2018 », *Gestion & Finances publiques*, 2018, p. 121
- \* LEROY Marc, « Le gouvernement européen par la rigueur budgétaire », *Gestion & Finances Publiques*, juillet-août 2018, p. 21 (dossier « La dette publique est-elle soluble dans la Constitution ? », actes de la deuxième séance du séminaire itinérant 2018 de la SFFP « Constitution et finances publiques. 60 ans de la Vème République »)
- \* MAITROT DE LA MOTTE (Alexandre), « Chronique de droit fiscal de l'Union européenne », *RTDEur*, 2018, n° 2, p. 475
- \* MATT Jean-Luc, « N'est pas holding animatrice de groupe qui veut », *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 318 (dossier Holding animatrice, CE, 13 juin 2018, *Launay et a.*)
- \* MATAS JenNifer, « Panama et paradise papers : que révèlent vraiment ces affaires ? », in Dossier « Fiscalité : l'affaire du citoyen », *Les cahiers français*, n° 405, juillet-août 2018
- \* MATTRET Jean-Bernard, « Quelques idées reçues en matière de déficit et de dette publique », *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018, p. 13
- \* MEIER Eric, TORLET Régis et VALETEAU Mathieu, « La série « EDI-TV » : l'inconstitutionnalité en live, l'imposition en différé », *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 326
- \* MEURANT Cédric, « Haro sur le budget 2016 de la région AURA » (commentaire sous TA Lyon, 17 mai 2018), *JCP éd. A*, 2018, n° 2210 (16 juillet 2018, n° 28, p. 31)
- \* MIGAUD Didier, « Les propositions du Premier président de la Cour des comptes pour une rénovation du système de responsabilité financière », *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018, p. 71
- \* MURGUE-VAROCLIER Paul-Maxence, « Réforme de la taxe d'habitation et autonomie financière du bloc communal », *Gestion & Finances Publiques*, juillet-août 2018, p. 53
- \* OBRIST Thierry, VAPAILLE Laurence et BORNICK Thierry, « Imposition de la famille : la difficile recherche de l'équilibre » (présentation du dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 173
- \* ORSONI Gilbert, Préface à l'ouvrage dirigé par Jocelyn BÉNÉTEAU, *Les finances publiques en Océanie*, PUAM, 2018, p. 7

- \* OUEDRAOGO Jean-Kassim, « Une harmonisation européenne positive - Une harmonisation « soft » de la fiscalité directe », *RUE*, 2018, n° 620, p. 418
- \* OUEDRAOGO Djibrihina, « Le Conseil constitutionnel et l'impossible réforme de la Cour des comptes au Burkina Faso », *Gestion & Finances Publiques*, juillet-août 2018, p. 112
- \* PELLET Rémi, « Les réformes du financement de l'assurance maladie et de la fiscalité : une conception doublement critiquable de la solidarité », *Journal de Droit de la Santé et de l'Assurance Maladie (JDSAM)*, n° 20, 2018, p. 84
- \* PERRI Pascal ? « La réforme du prélèvement à la source (raisons de la réforme, déroulement technique, comparaisons avec l'étranger...) », in Dossier « Fiscalité : l'affaire du citoyen », *Les cahiers français*, n° 405, juillet-août 2018
- \* PERRIN Hugues, « L'accueil des usagers dans les centres des finances publiques à l'heure du numérique », *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018, p. 67
- \* PERROTIN Frédérique, « Exit tax et exercice d'une activité indépendante en Suisse », *LPA*, 2018, n° 149 (26 juillet 2018), p. 4
- \* PIERUCCI Christophe, « La dette publique, une menace pour la souveraineté de l'Etat ? », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats ; Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018
- \* PRIETO Catherine, « Les rescrits fiscaux sous l'emprise de la prohibition des aides d'État », in *Études à la mémoire de Philippe Neau-Leduc. Le juriste dans la Cité*, LGDJ, (juillet) 2018
- \* RACINE Pierre-François, « Un essai de vue d'ensemble sur la protection des données personnelles en matière fiscale », *REIDF*, 2018/2, p. 279
- \* RAHOU Ahmed, « Pouvoir monétaire et souveraineté des Etats », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018
- \* RESCH Richard X., « Income splitting for spouses in Germany » (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 227
- \* RIHAL Hervé, « Revenu de solidarité active, les départements encore rappelés à l'ordre par le Conseil d'Etat » (note sous CE 17 novembre 2017, 2 esp.), *AJDA*, 2018, p. 1491
- \* ROBBE Jimmy, « La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est-elle due en cas d'impossibilité juridique de bénéficier du service ? » (note sous TA Paris, 8 mars 2018), *Revue de Droit fiscal*, 2018, comm. 346
- \* ROCHE Denis, « La location meublée : une activité désormais plus structurée et aux impacts fiscaux multiples », *Revue fiscale du patrimoine*, juillet-août 2018, p. 21
- \* ROCHER Aurélien, « La transparence, fer de lance de l'Union européenne dans la lutte contre l'évasion fiscale », *RUE*, 2018, n° 620, p. 422
- \* RUPRICH-ROBERT Christophe, « Contractualisation avec l'État des dépenses de fonctionnement : contraintes et opportunités managériales », *Revue du gestionnaire public*, 2018, n° 3, p. 34

\* SAOUDI Messaoud, « La gouvernance fiscale européenne - Vers un droit fiscal de l'Union ? » (présentation du dossier), *RUE*, 2018, n° 620, p. 416

*La souveraineté fiscale partagée tend à se substituer à la souveraineté fiscale exclusive en particulier pour les Etats membres de la zone euro. La régulation européenne des fiscalités nationales manifestée par le programme Fiscalis 2020 devient de plus en plus prégnante et interroge l'avenir de l'UE : une Europe politique se doit d'être dotée d'une compétence fiscale en sus de sa compétence exclusive en matière monétaire et de sa compétence spécifique en matière budgétaire ( la "regle d'or" prévue à l'article 3 du TSCG de 2012).*

\* SAOUDI Messaoud, « Impact fiscal dans le domaine de l'environnement : la fiscalité verte, un levier d'action sur les contraintes et/ou sous contraintes ? », *RUE*, 2018, n° 620, p. 436

*Depuis la crise financière de 2008, le principe directeur européen de finances publiques saines oriente les politiques fiscales nationales et renforce davantage le caractère budgétaire (rendement fiscal) qu'incitatif (fiscalité comportementale) des taxes environnementales. Ces dernières sont dès lors appréhendées comme source potentielle de financement des politiques publiques européennes et nationales de l'environnement dans un contexte de faible croissance et de "rareté de la ressource publique". Dès lors, la fiscalité de l'environnement, dont les principales taxes nationales portent sur l'énergie, Le transport, la pollution et les ressources naturelles, constitue-t-elle un levier d'action sur les contraintes économiques et /ou sous contraintes financières ?*

\* SAOUDI Messaoud, « La dématérialisation des actes et services publics locaux. Une réponse efficace et durable à la contrainte financière ? », *Revue Expertises des systèmes d'information*, 2018, n°438

\* SALOMON Renaud, « Droit pénal de l'entreprise (2e partie) - Droit pénal fiscal, chronique », *JCP éd. E*, 2018, n° 1386 (12 juillet 2018, n° 28, p. 44)

\* SCHOETTL Jean-Eric, « Questions sur l'autonomie financière des collectivités territoriales : revendication politique ou principe constitutionnel », *LPA*, 2018, n° 144 (19 juillet 2018), p. 3

\* SIMON Denys, commentaires « Sanctions fiscales », *Europe*, 2018, n° 7, p. 31

\* SIVRÉ Vincent, « Normalisation européenne des comptes publics, les réserves de la Cour fédérale des comptes allemande », *Gestion & Finances publiques*, juillet-août 2018, p. 75

\* THIRIA Philippe, « La fiscalité et le numérique : quels défis ? », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018

\* TIRARD Manuel, « Les finances publiques en Australie », in BÉNÉTEAU Jocelyn (dir.), *Les finances publiques en Océanie*, PUAM, 2018, p. 15

\* TREPPOZ BRUANT Armelle, « La compensation financière des charges locales corsetée », *Droit administratif*, juillet 2018, n° 7, p. 24

\* VAPAILLE Laurence, « L'imposition des revenus de la famille en droit français : un traitement à géométrie variable ? » (dossier sur l'imposition de la famille), *REIDF*, 2018/2, p. 219

\* VAPAILLE Laurence, « La sage du taux réduit applicable aux livres numériques révélatrice de la profonde mutation de la TVA », *REIDF*, 2018/2, p. 314

\* VICTOR Romain, « En subordonnant, le bénéficiaire de la réduction de taux de la TASCOM à la condition que l'activité de vente des marchandises énumérées soit exercée à titre exclusif, le pouvoir réglementaire a-t-il restreint illégalement le champ d'application de la loi du 13 juillet 1972 ? » (concl. sur CE, 6 juin 2018, *Société Castorama France*), *BJCL*, 2018, n° 6, p. 478

\* VIESSANT Céline, « La fiscalité environnementale de l'Union européenne », in FUMAROLI Véronique et SCHMITT Sylvie (dir.), *La fiscalité environnementale : entre attentes, doutes et pragmatisme*, PUAM, coll. Droit des affaires, 2018, p. 125

*Malgré l'intérêt des instances européennes, et notamment de la Commission, pour la fiscalité de l'environnement, la contribution consiste à s'interroger sur l'existence d'une fiscalité environnementale de l'Union européenne. Le premier réflexe est d'apporter une réponse négative à cette question. Cependant, les travaux menés par l'Union ont permis un verdissement des législations fiscales des Etats membres, notamment dans le domaine de l'énergie et des transports.*

\* WOLF Marc, « Transposer le modèle TVA pour taxer les émissions de CO2 sans « fuites de carbone » », *REIDF*, 2018/2, p. 307

*La taxation du carbone est indispensable pour agir contre le réchauffement climatique. Mais la mondialisation des échanges nécessite d'imaginer un dispositif de correction aux frontières pour neutraliser les distorsions de concurrence. L'étude suggère donc concrètement de s'inspirer du "modèle TVA" pour surmonter les contraintes de l'OMC et du droit communautaire.*

\* WOLF Marc, « Imposer le profit chez l'actionnaire plutôt que dans l'entreprise » : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/wolf/2018/07/31/imposer-le-profit-chez-l-actionnaire-plutot-que-dans-l-entreprise> (mis en ligne le 31 juillet 2018)

*Partant d'une analyse de la crise des règles de territorialité applicables à l'impôt sur les sociétés et d'une vision renouvelée des enjeux de l'entreprise, cette 13ème chronique du blog de politique fiscale de Marc Wolf propose un autre modèle de taxation permettant de cibler la rente plutôt que l'investissement. Ce texte prolonge en termes plus spécialisés une analyse publiée également dans le numéro 17 de "CFDT/La revue", annoncé pour août 2018.*

\* ZAABOUL Faouzia, « Décision budgétaire et influence des organisations internationales », in BOUVIER Michel (dir.), *Finances publiques et souveraineté des Etats. Actes du 11<sup>ème</sup> colloque international de Rabat*, LGDJ, (août) 2018

\*\*\*

#### ► **Rapports et référés récents de la Cour des comptes** (mis en ligne en juillet-août) :

\* Les comptes et la gestion des services de la présidence de la République (exercice 2017) (mis en ligne le 24 juillet 2018) :

*« Comme elle le fait depuis 2009, la Cour des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion des services de la présidence de la République pour l'année 2017. Son rapport a été remis au Président de la République le 24 juillet 2018.*

*La Cour constate que les progrès engagés ont été poursuivis, mais peuvent être encore complétés sur le plan de l'organisation, de la gestion et de l'immobilier. »*

[https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-07/20180724-comptes-gestion-presidence-republique\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-07/20180724-comptes-gestion-presidence-republique_0.pdf)

\* Le recours aux marchés publics de consultants par les établissements publics de santé (mis en ligne le 9 juillet 2018) :

*« Le recours à des prestataires extérieurs est répandu au sein des établissements publics de santé, et ce dans tous les domaines de la gestion hospitalière. À l'initiative de la chambre régionale des comptes Île-de-France, la Cour dresse une synthèse des principales faiblesses et lacunes relevées sur ce sujet par les chambres régionales et territoriales des comptes. Les productions des consultants donnent des résultats souvent peu satisfaisants, au regard des prestations attendues, et la régularité des marchés publics est parfois incertaine. Le recours important à ces prestations appauvrit par ailleurs les compétences internes des établissements, alors que celles-ci permettraient de traiter la plupart des sujets d'expertise. La Cour formule trois recommandations, visant en particulier à mutualiser les compétences au niveau des groupements hospitaliers de territoire. »*

[https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-07/20180709-refere-G6418-0152E-recours-marches-publics-consultants-par-EPS\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-07/20180709-refere-G6418-0152E-recours-marches-publics-consultants-par-EPS_0.pdf)

\* La formation des demandeurs d'emploi (mis en ligne le 4 juillet 2018) :

*« Les moyens publics consacrés à la formation des demandeurs d'emploi se sont élevés à 5,6 Md€ en 2016. Dans ce domaine, l'addition par l'État de plans successifs a abouti à une juxtaposition de dispositifs et à une augmentation de moyens sans stratégie globale ni coordination des acteurs. Pour les demandeurs d'emploi, les résultats apparaissent décevants, car la politique de formation privilégie la recherche de résultats à court terme. Une meilleure adaptation et*

qualité de l'offre de formation, un conseil et un accompagnement personnalisés, notamment dans le cadre du compte personnel de formation, et une meilleure articulation entre acteurs doivent être recherchés au travers d'une action publique au cadre profondément rénové. La Cour formule 14 recommandations en ce sens. »

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-07/20180704-formation-demandeurs-d-emploi.pdf>

► **Publications de la Cour des comptes européenne** (mises en ligne en juillet-août) :

\* *Journal*, n° 6/7, juin/juillet (mis en ligne le 12 juillet 2018) :

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/JOURNAL18\\_06\\_07/JOURNAL18\\_06\\_07.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/JOURNAL18_06_07/JOURNAL18_06_07.pdf)

\* Rapport spécial n° 19/2018: Réseau ferroviaire à grande vitesse européen: fragmenté et inefficace, il est loin d'être une réalité (mis en ligne le 25 juillet 2018) :

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18\\_19/SR\\_HIGH\\_SPEED\\_RAIL\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_19/SR_HIGH_SPEED_RAIL_FR.pdf)

\* Rapport spécial n° 18/2018: L'objectif premier du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance est-il atteint ? (mis en ligne le 12 juillet 2018) :

« La Commission européenne a très largement usé du pouvoir d'appréciation que lui confère le règlement relatif au volet préventif pour réduire les ajustements requis, tant lors de la définition des règles d'exécution que dans le cadre de décisions individuelles.

Nous estimons que les paramètres actuels de la matrice, les écarts autorisés et les clauses de flexibilité, lorsqu'ils sont cumulés, ont pour effet d'hypothéquer l'objectif fixé dans le règlement, qui consiste à atteindre un ajustement annuel moyen de 0,5 % du PIB sur l'ensemble du cycle. L'association de ces facteurs ne permet pas aux États membres d'atteindre leurs objectifs à moyen terme dans un délai raisonnable. Il est particulièrement alarmant de constater que, dans plusieurs États membres lourdement endettés, l'ajustement est extrêmement lent, voire inexistant.

Par conséquent, une révision et un renforcement des règles d'exécution et des pratiques de la Commission s'imposent. »

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18\\_18/SR\\_EUROPEAN\\_SEMESTER\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_18/SR_EUROPEAN_SEMESTER_FR.pdf)

\* Briefing paper: The Commission's proposal for the 2021-2027 Multiannual Financial Framework (mis en ligne le 10 juillet 2018; existe seulement en anglais) :

« On 2 May 2018 the Commission published a package of legal proposals and accompanying explanatory documents for the new Multiannual Financial Framework (MFF) – a seven-year budget for the European Union for the 2021-2027 period. In this briefing paper we focus on the proposed MFF Regulation, the MFF Communication and the accompanying Spending Review. »

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/BRP\\_MFF2/BRP\\_MFF2\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/BRP_MFF2/BRP_MFF2_EN.pdf)

\* Background paper: Collection of VAT and customs duties on cross-border e-commerce (mis en ligne le 5 juillet 2018 ; existe seulement en anglais) :

« The European Union encourages e-commerce: its goal is to ensure that businesses and consumers can buy and sell internationally on the internet as they do on their local markets.

However, e-commerce is prone to irregularities concerning VAT (Value Added Tax) and customs duties. Such irregularities directly affect the Member States' budgets and, indirectly, the European Union's (by reducing the Member States' customs duties and VAT-based contributions).

While the single market abolished border controls for intra-EU trade between Member States, customs controls are still applied at the Union's external borders, and all non-EU goods entering each Member State are subject to these. Services provided digitally from outside the EU represent a particular risk in this regard: such services do not physically cross any border and are not subject to the same controls as goods entering the EU.

The ECA is currently conducting an audit on whether the EU is addressing effectively the challenges posed by e-commerce in terms of VAT and customs duties. In particular, we will examine the Commission's regulatory and control framework for e-commerce and the cooperation between Member States to ensure the completeness of the collection of VAT and customs duties on e-commerce transactions.»

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/BP\\_VAT/BP\\_VAT\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/BP_VAT/BP_VAT_EN.pdf)



► **Rapports parlementaires** (mis en ligne en juillet-août) :

\* Rapport sur le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude, Assemblée nationale, n° 1212 (enregistré le 25 juillet 2018) :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1212/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1212/(index)/rapports)

et

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/ta-commission/r1212-a0/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/ta-commission/r1212-a0/(index)/rapports)

Et au Sénat (enregistré les 26 et 27 juin, mis en ligne début juillet 2018) :

<http://www.senat.fr/rap/117-602/117-6021.pdf>

et

<http://www.senat.fr/rap/a17-600/a17-600.html>

\* Projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2017, Sénat, n° 628 (déposé le 4 juillet 2018) : <http://www.senat.fr/rap/117-628-2/117-628-2.html>

► Ouvrages intéressant les finances publiques mis en ligne sur **Gallica** (ou via Gallica) au mois de juillet-août 2018 (cette rubrique sera mensuelle, s'il y a lieu de signaler une mise en ligne) :

A signaler : pendant l'été, la bibliothèque Méjanes, d'Aix-en-Provence, a numérisé un très grand nombre de documents, accessibles sur Gallica (<https://gallica.bnf.fr/html/bibliotheque-mejanes>), relatifs aux finances des Bouches-du-Rhône, en général, et d'Aix-en-Provence et Marseille en particulier.

Par exemple :

<https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&startRecord=0&maximumRecords=15&page=1&collapsing=true&exactSearch=false&query=dc.subject%20all%20%22imp%C3%B4t%22%20and%20%28indexationdate%3E%3D%222018%2F06%2F30%22%20and%20indexationdate%3C%3D%222018%2F08%2F30%22%29>

► Ouvrages et articles intéressant les finances publiques mis en ligne sur le site **Fondafip** au mois de juillet-août 2018 (cette rubrique sera mensuelle, s'il y a lieu de signaler une mise en ligne) :

\* Article introuvable d'E. Glimet, "La comptabilité patrimoniale de l'Etat : une image fidèle ?", in RFFP 40-1992 (mis en ligne le 2 août 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_263\\_Fiche\\_2367\\_0\\_Article\\_introuvable\\_d\\_E\\_Glimet\\_La\\_comptabilite\\_patrimoniale\\_de\\_l\\_Etat\\_une\\_image\\_fidele\\_in\\_RFFP\\_40\\_1992.html](http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2367_0_Article_introuvable_d_E_Glimet_La_comptabilite_patrimoniale_de_l_Etat_une_image_fidele_in_RFFP_40_1992.html)

\* Article introuvable d'A. Chomel, "Economie sociale et finances publiques", in RFFP 2-1983 (mis en ligne le 31 juillet 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_263\\_Fiche\\_2368\\_0\\_Article\\_introuvable\\_d\\_A\\_Chomel\\_Economie\\_sociale\\_et\\_finances\\_publicques\\_in\\_RFFP\\_2\\_1983.html](http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2368_0_Article_introuvable_d_A_Chomel_Economie_sociale_et_finances_publicques_in_RFFP_2_1983.html)

\* Article introuvable de M.-C. Esclassan, "Le régime fiscal des départements d'outre-mer", in RFFP 33-1991 (mis en ligne le 26 juillet 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_263\\_Fiche\\_2365\\_0\\_Article\\_introuvable\\_de\\_M\\_C\\_Esclassan\\_Le\\_regime\\_fiscal\\_des\\_departements\\_d\\_outre\\_mer\\_in\\_RFFP\\_33\\_1991.html](http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2365_0_Article_introuvable_de_M_C_Esclassan_Le_regime_fiscal_des_departements_d_outre_mer_in_RFFP_33_1991.html)

\* Article introuvable de P. Di Malta, "Le régime juridique des comptes spéciaux du Trésor", in RFFP 32-1990 (mis en ligne le 24 juillet 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_263\\_Fiche\\_2364\\_0\\_Article\\_introuvable\\_de\\_P\\_Di\\_Malta\\_Le\\_regime\\_juridique\\_des\\_comptes\\_speciaux\\_du\\_Tresor\\_in\\_RFFP\\_32\\_1990.html](http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2364_0_Article_introuvable_de_P_Di_Malta_Le_regime_juridique_des_comptes_speciaux_du_Tresor_in_RFFP_32_1990.html)

\* Article introuvable de M. Klopfer, "Pourquoi et comment consolider les comptes des collectivités locales", in RFFP 34-1991 (mis en ligne le 19 juillet 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_263\\_Fiche\\_2359\\_0\\_Article\\_introuvable\\_de\\_M\\_Klopfer\\_Pourquoi\\_et\\_comment\\_consolider\\_les\\_comptes\\_des\\_collectivites\\_locales\\_in\\_RFFP\\_34\\_1991.html](http://fondafip.org/c_43_263_Fiche_2359_0_Article_introuvable_de_M_Klopfer_Pourquoi_et_comment_consolider_les_comptes_des_collectivites_locales_in_RFFP_34_1991.html)

\* Jean Combes (1512-1590), *Le Traité des tailles et autres charges*, Paris, F. Morel, 1584 (mis en ligne le 17 juillet 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_257\\_Fiche\\_2358\\_0\\_Traite\\_des\\_tailles\\_et\\_autres\\_charges\\_par\\_Jean\\_Combes\\_1512\\_1590\\_1584.html](http://fondafip.org/c_43_257_Fiche_2358_0_Traite_des_tailles_et_autres_charges_par_Jean_Combes_1512_1590_1584.html)

\* Benjamin Franklin, *La science du bonhomme Richard* (mais en ligne le 12 juillet 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_257\\_Fiche\\_2350\\_0\\_Benjamin\\_Franklin\\_1706\\_1790\\_.html](http://fondafip.org/c_43_257_Fiche_2350_0_Benjamin_Franklin_1706_1790_.html)

\* *Les lettres sur les affaires présentes*, Paris, 1775 (mis en ligne le 10 juillet 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_257\\_Fiche\\_2349\\_0\\_Lettres\\_sur\\_les\\_affaires\\_presentes\\_1775.html](http://fondafip.org/c_43_257_Fiche_2349_0_Lettres_sur_les_affaires_presentes_1775.html)

\* William Petty, *Œuvres économiques* (mises en ligne le 3 juillet 2018) :

[http://fondafip.org/c\\_43\\_257\\_Fiche\\_2343\\_0\\_William\\_Petty\\_1623\\_1687\\_.html](http://fondafip.org/c_43_257_Fiche_2343_0_William_Petty_1623_1687_.html)

► Divers (mis en ligne en juillet-août) :

\* *INSEE Première*, août 2018, Les salaires dans la fonction publique de l'État :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3601798>

\* AFT, Bulletin mensuel, n 338, juillet 2018 :

<http://www.aft.gouv.fr/documents/%7BC3BAF1F0-F068-4305-821D-B8B2BF4F9AF6%7D/publication/attachments/26851.pdf>

\* AFT, Rapport d'activité 2017 :

<http://www.aft.gouv.fr/documents/%7BC3BAF1F0-F068-4305-821D-B8B2BF4F9AF6%7D/publication/attachments/26823.pdf>

\* BCE, *Bulletin économique*, août 2018, n° 5 :

[https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/be5\\_fr\\_final2.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/be5_fr_final2.pdf)

**N'hésitez pas à rejoindre la SFFP, en nous envoyant le bulletin d'adhésion de la page suivante**

#### Publication de la SFFP

Pour tout contact : [sffpmail@gmail.com](mailto:sffpmail@gmail.com)



@SFFP2017

LinkedIn



Société Française de  
Finances Publiques

**Adhésion individuelle à la SFFP**  
**Année 2018**

Bulletin d'adhésion à retourner à l'adresse suivante :

Société Française de Finances Publiques (SFFP)  
Université Savoie Mont Blanc  
Faculté de droit  
Boîte Postale 1104  
73011 CHAMBERY CEDEX

accompagné d'un chèque (bancaire/postal) de **30 euros (15 euros** pour les étudiants et doctorants sur justification de leur situation : photocopie de la carte étudiant) à l'ordre de la SFFP et représentant la cotisation pour l'**année 2018**.

Indiquez vos coordonnées :

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse personnelle :**

**Code postal / Ville :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

**Fonctions :**

**Établissement (*Université, administration, entreprise*) :**